Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_073-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-073

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

19/06/2026

Date d'affichage

20/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 19 juin 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, monsieur Mathias DELHOMME, adjoint, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,

Mesdames Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, Maryse THEBAULT, messieurs Pierre-Yves ALLORY (arrivé à 20h05), Erwan BRIAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER.

Étaient représentés : Hélène BILY-LE GUYADER par Jean-René CARFANTAN, Éric DURAND par Gilles CARFANTAN.

Était absent excusé non représenté : Jean-Charles LE BRETON

Était absent : néant.

A été nommée secrétaire de séance : Agnès CELEYRETTE

DÉLIBÉRATION N°2026-073

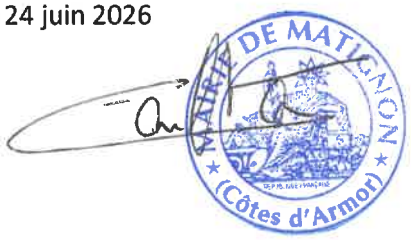
Motion Pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan

Le Conseil municipal de MATIGNON,
Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 105 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,
Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,
Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 45 minutes à 1 heure,
Considérant que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C., infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,
Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,
Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de Matignon souhaite, par la présente motion :
- Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,
- S'opposer à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260624-2026_073-DE

- Demander à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,
- Charger Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale

Fait à Matignon, le 24 juin 2026



Le Maire, Jean-René CARFANTAN